MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (RUM)	Identifiant Créancier Sepa (ICS)
	FR 11 ZZZ 579193

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'établissement LYCEE MICHELET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'établissement LYCEE MICHELET.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier
Nom, prénom : Ville : Adresse : Code postal : Pays :	Nom : LYCEE MICHELET Adresse : 22 faubourg Lacapelle -BP 480 Code postal : 82004 Ville : MONTAUBAN CEDEX Pays : FRANCE

Désignation du compte à débiter	
Identification internationale (IBAN)	Identification internationale de la banque (BIC)

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué
Nom du tiers débiteur :

Type de paiement : Paiement répétitif ~~Paiement ponctuel~~

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'établissement LYCEE MICHELET. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.
Je réglerai le différend directement avec l'établissement LYCEE MICHELET.

Joindre un Relevé d'Identité Bancaire au format IBAN/BIC

Signé à (lieu) : _____

Le (jj/mm/aaaa) : _____

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.